

NOTE DE REGLEMENT N° 2025-26/DNF

Relative aux conditions de validation systématique accordées au titre de la VES pour le diplôme d'ingénieur, spécialité Énergétique, en partenariat avec le titre RNCP de niveau 7 d'Éco-énergéticien délivré par l'ENSIATE

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés par ce tableau doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Diplôme possédé	Diplôme Cnam visé	Validations proposées
Titre RNCP de niveau 7 d'éco-énergéticien de l'ENSIATE	Diplôme d'ingénieur Spécialité : énergétique	Sont validées les unités d'enseignement suivantes : UTC101 Mathématiques appliqués HSE 133 Enjeux des transitions écologiques : comprendre et agir ENT101 Thermique fondamentale ENG257 Communication et information scientifique ANG100 Anglais UTC302 Algorithmique-programmation-Langages ENF113 Bâtiment et audit énergétique ENM 109 Modélisation des systèmes énergétiques ENF114 Les vecteurs énergétiques pour la décarbonation des transports ENM105 TP énergétique BTP112 Acoustique bâtiment ENM102 Gestion de projet de construction ENF102 Production du froid ENF118 Réglementation RE2020 BTP113 Gestion de projet de construction ENF108 GTC et GTB Présentation programme UATN01 Activités liées à l'internationale MSE102 Management et organisation des entreprises GDN100 Management de projet ESC101 Les Etudes de marché et les nouveaux enjeux de la Data

		ENF 208 Energie et développement soutenable	
--	--	---	--

En plus, les unités d'enseignement suivantes sont validées automatiquement pour les élèves de l'ENSIATE disposant également de la Licence « Sciences pour l'ingénieur - Parcours Energie et développement durable : » ENFI01 | Thermodynamique appliquée à l'énergétique et ENMI01 | Machines à fluides.

Cette note rentrera en vigueur, le 15 octobre 2025

Fait à Paris, le 6 octobre 2025

Pour l'Administratrice générale empêchée, et par
délégation,

La directrice nationale des formations



Ariane FREHEL